



Cuzieu

MAIRIE
42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 15
Votants 15 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE 16 OCTOBRE 2023 À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 10 octobre 2023

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Joëlle JULLIEN à Marie José GUBIEN
Nadège JACHEZ à Lucie TEPPE DUPELOT
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusé : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

2023.43 - DÉBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ARRÊTÉS PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES
COMPTES AUVERGNE RHÔNE-ALPES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Monsieur le Maire expose que la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes de Forez-Est à partir des exercices 2017 et suivants.

Lors de sa séance du 9 mai 2023, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la Communauté de Communes de Forez-Est pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation de ce rapport ayant eu lieu lors de la réunion du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2023, la Chambre régionale des comptes a adressé aux communes en application de l'article L.243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées aux conseils municipaux de chaque commune membre, au sein desquels elles doivent donner lieu à débat.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat qui s'en suivra.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

Prend acte de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en suit.

Le Secrétaire de séance,
Vincent CLAPEYRON

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

